



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 21 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 15 novembre 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 15 novembre 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
<b>Membres élus</b>				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL		X		
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
<b>Membres nommés</b>				
8. Monique VILLA – UDAF		X		
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIN - PFP		X		
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	4	1	
<b>Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :</b>				9

**Assistaient à la séance :**

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne  
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative  
 Mme Hamida MOUTINARD, Responsable du SPASAD

**2023-11-02 CCAS : Bilan de la commission d'Accessibilité (CCAS) - Année 2022**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit, dans les communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2008 créant la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Vu l'ordonnance du 25 septembre 2014, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), destinés à donner plus de temps aux collectivités territoriales et aux entreprises pour réaliser les travaux nécessaires, et qui prévoit pour tous les établissements non accessibles au 31 décembre 2015 un agenda d'accessibilité programmé,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Libourne du 17 septembre 2015 sur la mise en place de l'Agenda d'accessibilité pour la Ville de Libourne,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Libourne du 8 juin 2020 désignant les membres de la CCA.

Considérant les actions développées dans le champ du handicap par le CCAS pour le compte de la Ville, la Commission Communale pour l'accessibilité a pour missions de :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics
- Etablir un rapport annuel présenté au conseil municipal et faire des propositions utiles pour améliorer l'existant.
- Cette commission valorise et développe les actions déjà conduites par la ville en ce qui concerne la place des personnes en situation de handicap dans la ville : travail régulier et approfondi avec les associations, actions concrètes favorisant l'accessibilité (voirie, stationnement, bâtiments publics), actions sociales (services d'aide à domicile et de soins infirmiers.).
- Remise du rapport au Préfet, président du département, commission départementale des personnes handicapées, responsables des bâtiments concernés.

#### **Eléments clés de la CCA :**

- Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie : budget 35 425 € pour la fiche PPI 2020/2026 Accessibilité voirie des personnes à mobilité réduite.
- Poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP)
- Travaux ERP : mise aux normes accessibilité parvis, entrées façade sud et sanitaire annexe sud de 2022 à 2025. Budget global de 13 549 065 €.
- Quais et berges : Aménagement de la promenade accessible entre la fontaine Roudeyre et le sud du lac des Dagueys de 2022 à la fin du mandat. Etudes topographique en 2022 avec un coût de 10 000 €. Pour 2023 les études environnementales sont prévues (40 000 €)
- Place Joffre : Un espace public accessible, inclusif favorisant la convivialité. Travaux 2022 – 2023. Coût 3 980 000 €
- Aide facultative des personnes en situation de handicap : 3 500 € prévu au budget. 800 € d'aides attribuées pour 2 demandes concernant l'aménagement du logement
- Poursuite du plan de formation accueil du public en situation de handicap pour le personnel ville et Cali. Coût de 3 600 € TTC avec deux sessions de formation d'une journée (25 agents) et 3 sessions de sensibilisation de 2 heures chacune (28 personnes)
- Accessibilité des accueils généraux de l'hôtel de ville, du CCAS et de la Cali. Marché passé entre l'Ugap et la DSI pour 3 ans, avec intervention du prestataire Accéo du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025. Budget Cali. Coût global de 32 502,56 € TTC.
- Accueil de stagiaires avec accueil de stagiaires émanant d'organismes d'insertion et d'inclusion : 40 pour la ville dont 13 PH / 9 pour le CCAS dont 4 PH / 36 pour la Cali dont 2 PH
- Emploi et insertion des personnes en situation de handicap, lors de la déclaration d'avril 2022 respect des 6 % : 6,90 % au CCAS, 8,10 % en mairie.
- Quinzaine du Vivre Ensemble du CCAS pour promouvoir l'inclusion, organisée par le CCAS et un ensemble de partenaires institutionnels et associatifs, du 21 mars au 2 avril 2022.

D'autre part la démarche Ville Inclusive s'est poursuivie avec :

- ❖ La démarche Accessibilité  
Un séminaire accessibilité s'est déroulée 23 mai 2022 et a défini 3 axes de travail :
  - L'accessibilité des lieux,
  - La participation à la vie de la cité,
  - L'accueil et l'information.
- ❖ La démarche « Libourne, Ville Amie des Aînés »  
Label Ville Amie des Aînés : obtention de la médaille d'or, remise à Paris le 30 novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20231121-2023\_11\_02-DE

S'LO

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration prennent acte du bilan de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de l'année 2022.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente  
Sandy CHAUVEAU

Pour expédition conforme

**Pour le Président  
Par déléation  
Sandy CHAUVEAU  
Vice-Présidente du CCAS**

